

LYCÉE RENÉ DESCARTES

***PROTOCOLE SANITAIRE
RELATIF À LA RÉOUVERTURE ET AU
FONCTIONNEMENT DU
LYCÉE RENÉ DESCARTES***

Le 02/06/2020



Présentation du protocole

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé à la date du 30 avril 2020.

La mise en œuvre des prescriptions nécessite une collaboration très étroite entre les services de l'éducation nationale et les collectivités territoriales.

Ce protocole est composé d'une présentation des principes et de fiches exposant les mesures et les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

- Nettoyage/désinfection des locaux ;
- Sanitaires ;
- Accueil des élèves ;
- Salles de classe ;
- Gestion de la circulation des élèves et des adultes ;
- Gestion de la demi-pension ;
- Internat ;
- Personnels ;
- Cas suspect ou avéré.

Préalable

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8 °C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Les personnels procèdent de la même manière.

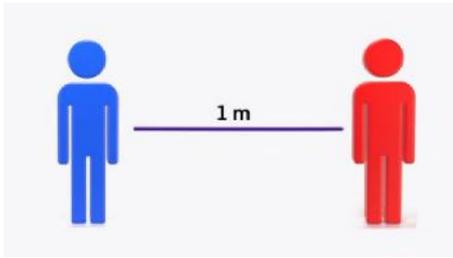
Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires (JORF n°0111 du 06/05/2020 texte n°10).

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Il repose sur cinq fondamentaux :

- ✓ **Le maintien de la distanciation physique ;**
- ✓ **L'application des gestes barrière ;**
- ✓ **La limitation du brassage des élèves ;**
- ✓ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;**
- ✓ **La formation, l'information et la communication.**

Le maintien de la distanciation physique



La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. L'organisation mise en place dans l'établissement doit permettre de décliner ce principe dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'établissement,

récréation, couloirs, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Les prescriptions sanitaires insistent sur la nécessité de faire respecter cette distance minimale tout en tenant compte de la difficulté que cela peut représenter.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière rappelés dans ce protocole, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

**Se laver
très régulièrement
les mains**

**Tousser
ou éternuer
dans son coude**

**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**

**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque
chirurgical jetable**

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant **au moins 30 secondes**, avec un séchage soigneux, si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- À l'arrivée au lycée ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir dès l'arrivée au domicile.
- Les échanges manuels de stylos, etc., doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation.

- Le respect des gestes barrière au lycée fera l'objet d'une sensibilisation et, d'une surveillance particulière. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Le port du masque

Pour les personnels

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements.

Le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement. Il est fortement recommandé dans toutes les autres situations.

Il appartient à chaque employeur, et notamment à collectivité territoriale, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Le port du masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté c'est-à-dire depuis l'entrée dans le lycée jusqu'à la sortie.

L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.

Le cas échéant, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dote chaque collège et lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en auraient exceptionnellement pas.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et durera au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

La limitation du brassage des élèves

La stabilité des classes et des groupes d'élèves contribue à la limitation du brassage. Le lycée définit dans son protocole pédagogique, avant sa réouverture et en fonction de sa taille, l'organisation de la journée et des activités scolaires de manière à intégrer cette contrainte. L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

Les points ci-après appellent une attention particulière (ces points seront repris et détaillés dans le protocole pédagogique) :

- **L'arrivée et le départ de l'établissement** pourront être étalés dans le temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents. Ce fonctionnement est conditionné à une étude préalable des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap ;
- **Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments** : les déplacements des élèves devront être limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Il est recommandé également de privilégier le déplacement des professeurs plutôt que celui des élèves et donc d'attribuer une salle à une classe.
- **Les récréations** sont remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.

Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Le lycée, avec l'appui de la collectivité locale, l'organisera selon les principes développés ci-après.

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel.

Les lieux n'ayant pas été fréquentés dans les cinq derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si l'établissement n'avait pas fait l'objet de ces mesures de préparation avant la date de prérentrée ou de rentrée, il ne pourra pas accueillir les personnels et les élèves.

La formation, l'information et la communication

Il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés par tous moyens aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique (et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent guide, notamment celles figurant dans les fiches thématiques. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours.** <https://e-bug.eu/#France>.

Le personnel médical de l'éducation nationale apporte son appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement**, dans la semaine qui précède la réouverture par l'envoi de ce protocole (*liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation*) :

- Des conditions d'ouverture de l'établissement ;
- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrière (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, etc.) ;

- De la surveillance de l'apparition de symptôme chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- Des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- De la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- Des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- De l'interdiction de pénétrer dans les bâtiments de l'établissement ;
- Des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- Des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- De l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Le jour de leur rentrée, les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains**. Notre infirmière de l'éducation nationale apportera également son appui à ces actions de sensibilisation. <https://e-bug.eu/#France>.

Une attention particulière sera apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre de réaliser les gestes barrière et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Chaque élève va bénéficier d'une séance d'éducation à la santé concernant les différentes sortes de microbes (dont les virus), leur transmission, les moyens de prévention efficaces. Celles-ci permettent la prise de conscience et la connaissance d'une information exacte. Le site Internet « e-Bug ! », validé par le ministère, propose des ressources qui seront utilisées pour favoriser l'appropriation des réflexes en matière d'hygiène.

LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de l'établissement dans le respect des fondamentaux décrits dans ce protocole sanitaire est un élément déterminant pour la définition des conditions de réouverture et de fonctionnement de l'établissement scolaire en cette période de pandémie. La présente partie présente les paramètres permettant d'évaluer cette capacité.

Facteurs de dimensionnement

Le respect du principe de distanciation physique est une condition sanitaire indispensable.

Il convient d'évaluer sa capacité d'accueil :

- À partir des superficies disponibles des locaux et des espaces extérieurs ;
- À partir d'une visite des locaux pour une étude de la disposition des salles de classe et autres lieux adaptés à un enseignement pédagogique.
- À partir de la capacité de nettoyer et de désinfecter régulièrement les locaux par les agents région.

Les éléments de dimensionnement.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer.

Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur (soit

environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.). À titre d'exemple, en plaçant des élèves le long des murs, une salle de 50 m² doit permettre d'accueillir 16 personnes. La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement). Au vu de ces éléments, la jauge pour le lycée René Descartes a été fixée aux alentours de 10% de son effectif total d'élève.

Facteurs décisionnels

Avant la réouverture, et comme détaillé plus avant, il revient aux agents de la collectivité territoriale et aux responsables d'établissement d'organiser la reprise dans le respect de la doctrine sanitaire et de vérifier son applicabilité avant l'accueil des élèves. À cette fin, des réunions d'information, de sensibilisation et d'explication auront lieu :

- Le jeudi 14 mai à 14h00 : pour les personnels AURA ;
- Le lundi 18 mai à 9h00 par visioconférence pour le conseil pédagogique ;
- Le lundi 18 mai à 16h30 par visioconférence pour les élus du CVL ;
- Le jeudi 21 mai à 10h00 par visioconférence pour les élus du CHS ;
- Le lundi 25 mai à 15h00 par visioconférence pour les élus du CA ;

Mesures à appliquer

Nettoyage avant la reprise : « nettoyage habituel »

L'établissement est resté complètement fermé pendant le confinement et n'a pas été fréquenté dans les cinq derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.

S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (par exemple : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).

- Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 minutes), contrôler la température (éviter les brûlures).
- Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).

Nettoyage après la reprise : « nettoyage approfondi » en deux étapes

Première étape : le nettoyage :

- Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la saleté ;
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales ;
- Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées, etc.).

Seconde étape, la désinfection :

- Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées ;
- Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).
- Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5 % de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6 % + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface :
 - Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel ;
 - L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires ;
 - Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.

- Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :
 - Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
 - Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
 - Séchage des surfaces ;
 - Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.
- Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.
- Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployées qu'après lavage à 60°C.
- Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- Éviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- Ne pas utiliser d'aspirateur.
- Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- Les produits sont tenus hors de portée des élèves.

Fréquence

- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols deux fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.
- Nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour idéalement toutes les deux heures, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs, etc.
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, etc.
 - Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.
- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment entre 12h et 14h et après 18h00, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Actions complémentaires

- Équiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.

- Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, etc.).

Prévention des risques pour le personnel

- Les agents doivent utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.

Mesures à appliquer

- Respecter le plan de nettoyage des locaux quotidien.
- Salles de classe : s'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc., avant l'arrivée des élèves).
- Nettoyage approfondi dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- Nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- Si l'espace de restauration redevient accessible : s'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.

Mesures à appliquer

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre, proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilette, essuie-mains à usage unique, etc.*).
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et a minima 2 fois par jour.

Points de contrôle

- S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires.
- S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires.
- S'assurer de la bonne aération des sanitaires ou du bon fonctionnement de la ventilation.
- S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires.
- S'assurer du nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- S'assurer de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Mesures à appliquer

- Une ou plusieurs personnes seront placées à l'entrée de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux d'élèves.
- Port du masque pour l'accueillant est obligatoire et une solution hydroalcoolique sera à sa disposition.
- Port du masque pour les élèves est obligatoire.
- Les flux d'entrée et de sortie seront clairement dissociés.
- Les élèves veilleront à maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée (marquage au sol, rubalise, barrière, etc.)
- Les élèves seront invités à utiliser une solution hydroalcoolique à l'entrée du lycée (distributeur sans contact)
- Autant que possible l'entrée par plusieurs accès sera privilégiée pour diviser le volume du flux.
- Une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, etc.) sera mise en place dans l'établissement permettant de visualiser le plan de circulation obligatoire
- Les portes d'entrée seront maintenues ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- Une arrivée échelonnée sera privilégiée (cf Protocole pédagogique), par zone du bâtiment (étage, aile, etc.), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- Une communication avec la famille des élèves sur le respect des horaires d'arrivée pour éviter un engorgement à l'entrée sera mise en place en lien avec les deux fédérations de parents et par l'utilisation de la communication via l'ENT.
- L'accès aux locaux à toutes personnes externes à l'établissement (parents, autres accompagnants, etc.) est PROSCRIT.
- Assurer un accès direct en classe (utilisation d'une solution hydroalcoolique) sans pause ni récréation.
- Une information régulière (un point hebdomadaire) des familles sera de la situation de l'établissement par les moyens habituels (ENT) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Un document informatif sera diffusé à tous les élèves leur de la première arrivée dans l'établissement. Ce document fera l'objet d'une explication (5 minutes environ) dès la première heure de cours.

Mesures à appliquer

La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :

- Les élèves ne pourront se positionner que sur le mobilier présent.
- Toutes les autres chaises et tables seront enlevées (placées dans des salles dédiées). Le matériel ne devant pas être utilisé et ne pouvant être déplacé sera siglé.
- Le nombre maximum d'élèves par salle de classe dépend de la superficie de la salle (4m² / élèves en moyenne), se reporter au tableau des salles suivant;
- Une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) sera mise en place ;
- Le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) seront neutralisés ;
- Les tables proches des portes seront écartées de ces dernières de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
- Les déplacements dans la classe seront limités au strict minimum (pour aller aux toilettes par exemple...).

Afin de limiter les croisements dans la classe, la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe matérialisé au sol sera mise en place lorsque cela est possible.

Afin de limiter les déplacements des élèves dans l'établissement, l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes sera mise en place.

Le port du masque est à privilégier et est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe).

Les enseignants s'assureront de l'aération des salles de classe à 10h et 16h. les personnels région le feront avant l'arrivée des élèves, pendant la pause de midi et en fin de journée par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes.

Points de contrôle

Avant l'entrée en classe (8h et 14h)

- Les agents ouvrent les fenêtres pour ventiler
- Les agents puis le professeur vérifient le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- Les professeurs ouvrent les portes et les maintiennent ouvertes.
- Les AED et CPE guident le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation retenu.

Pendant la classe et lors de la succession de deux enseignants dans une même salle

- Le professeur et les élèves gardent obligatoirement un masque.
- Le professeur veille au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- Le professeur veille à l'absence d'échange d'objets personnels entre les élèves.

- Le professeur veille à ce que les matériels pédagogiques qu'il a utilisés soient désinfectés lorsqu'il quitte la salle de classe et avant qu'un autre enseignant n'arrive (lingettes à disposition).
- Les élèves sont autorisés à se réhydrater en classe (utilisation d'une bouteille personnelle sans possibilité de remplissage).

À la fin de la classe (11h et 17h)

- Le professeur veille à ce que les portes restent toujours ouvertes.
- Le professeur veille à ce que les couloirs soient libres vers la sortie avant d'autoriser la sortie des élèves.
- Le professeur guide le groupe dans le respect de la distanciation physique.
- Les agents ouvrent les fenêtres pour ventiler

Tableau des salles

Salles	Superficie	Nombre d'élèves
B106 – B104 – B105 B103 – B101 – B100 B204 – B206 – B211 B204 – B206 – B211 B212 – B214 – B216 B217 – B218 – B207	62m ²	15
B109	79m ²	17
B209	77m ²	17
B219	73m ²	17
C213	67m ²	15
B110	55m ²	13

Mesures à appliquer

Consignes générales pour l'ensemble du personnel

Pour mémoire, le port d'un masque grand public est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées et fortement conseillé dans tous les autres cas. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement.

- Appliquer les gestes barrière.
- Maintenir la distance d'au moins un mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- Attribuer des zones de travail par le biais de consignes claires.
- Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, etc.) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- L'effectif présent sera réduit en continuant et le travail en distanciel maintenu pour la partie du personnel non présente au lycée, quand cela est possible.
- Les déplacements à l'intérieur de l'établissement seront limités au strict nécessaire.
- Les horaires de présence dans les parties communes seront échelonnés autant que possible et notamment pour les repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des professeurs, etc.).
- L'accès aux espaces communs sera fortement limité pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- Les locaux doivent être aménagés de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux dont le poste de travail, dans la configuration de la salle, se trouve contre un mur, une fenêtre, etc.). Il est de la responsabilité de chaque adulte de s'en assurer.
- Avant le jour de la rentrée, il sera organisé une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves.
- Les consignes seront rappelées très régulièrement.
- Charge à chaque adulte de mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- Une pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 sera mise en place à l'infirmerie. Elle sera munie de masques et d'un point de lavage des mains.

Personnel accueil/vie scolaire

- Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les élèves ou les visiteurs.
- Les espaces doivent permettre le respect de la distanciation physique.

Infirmière

- Des masques adaptés pour traiter les suspicions de cas Covid-19 ainsi que des blouses, lunettes de protection ou écran facial et des gants seront mis à disposition.
- Autant que possible, utiliser des thermomètres sans contact.

Cuisinier, agent de restauration, chef de cuisine : Dans le cas de la réouverture du restaurant scolaire.

- Rappeler les gestes barrière.
- Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- Attribuer, dans la mesure du possible, des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux, etc.).
- Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

Agent technique de maintenance

- Privilégiez un outillage individuel.
- Évitez le partage des outils et privilégiez l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- Éloignez les autres personnes à plus d'un mètre.
- Nettoyage du poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- La région a mis à disposition des solutions hydroalcooliques. Il vous est rappelé que vous avez à disposition des points d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- Respectez les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- Réévaluez les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

Personnel extérieur à l'établissement

- Du gel hydroalcoolique est à disposition à proximité de l'accueil afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulations d'objet.
- La personne qui accueille doit rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention avec les établissements scolaires auprès des élèves doivent impérativement être équipés par leur employeur ou leur cabinet de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydroalcoolique pour se laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention, et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

Livraison (personnel extérieur)

- Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes
- Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison, sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque Covid-19.

Locaux pour le personnel

Salle de réunion/salle des professeurs

- Utiliser des sièges distants d'au moins un mètre (soit environ 4 m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face.
- Nettoyez et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- Du gel hydroalcoolique est à disposition sur la table, notamment s'il y a échange de documents papier.
- La salle des professeurs sera en accès réduit, un sens de circulation sera mis en place permettant principalement l'accès aux casiers des professeurs, photocopieurs (AED à disposition pour faire les copies), une salle d'attente entre deux cours et les sanitaires.

Bureaux

- Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- Rester au même bureau toute la journée

- Privilégier que chacun prenne en charge de nettoyer son poste en début et en fin de journée avec un kit de nettoyage fourni (clavier et plan de travail notamment).
- Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs, etc.).
- Désinfecter les objets qu'on ramène chez soi ou les laisser dans une zone d'attente arrivée à la maison.

Accueil de parents

- Privilégier la communication à distance : mail et/ou téléphone.
- En cas d'obligation, les familles seront invitées à venir dans l'établissement sur rendez-vous uniquement.
- Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir

- ✓ Pour tout cas suspect, prévenir ou faire prévenir Mme SEVE qui se déplacera pour prendre en charge l'élève. Dans le cas où Mme SEVE serait indisponible, les CPE aura désigné un AED pour acheminer l'élève jusqu'à l'internat.
- ✓ Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une chambre de l'internat (1 chambre par élève) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. **Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter l'infirmière.**
- ✓ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ✓ Rappel aux parents par le responsable de l'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de l'infirmière pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ✓ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ✓ Poursuite stricte des gestes barrière.
- ✓ **L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

En cas de test positif

- ✓ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- ✓ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ✓ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ✓ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'établissement (messagerie ENT).

- ✓ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- ✓ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ✓ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ✓ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ✓ Poursuite stricte des gestes barrière.
- ✓ **L'adulte ne pourra revenir dans l'établissement qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.**

En cas de test positif

- ✓ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ✓ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ✓ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'établissement pourront être prises par ces dernières.
- ✓ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ✓ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48 heures qui précèdent son isolement.
- ✓ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Numéros de téléphone utiles

- ✓ Lycée : 04 78 56 75 80
- ✓ ARS Rhône-Alpes : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr> ;
04 72 34 74 00
- ✓ Le dispositif des Espaces d'accueil et d'écoute (EAE), mis en place avec la MGEN, demeure accessible pour une écoute individuelle et anonyme, au 0805.500.005 de 8h30-18-30 du lundi au vendredi.
- ✓ **Contacts de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Rhône :**
Téléphone : 04 72 80 67 67

Listage quotidien des élèves/adultes présents par classe et archivage

CAS SUSPECT COVID-19

Toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

-APPEL Infirmière (Via AED en poste)
-Déplacement de l'infirmière (ou AED désigné) dans la classe pour prendre en charge l'élève.

1 - ISOLEMENT dans pièce dédiée

Avec masque pour enfant (si âge le permet) et surveillant. Respect des gestes barrière

-2 Salles dédiées à l'Internat

2 - APPEL immédiat des responsables légaux

Ils viennent chercher l'élève et vont consulter leur médecin traitant

3 - INFORMATION

IEN, Chef d'établissement
Personnels de santé scolaire

4 - NETTOYAGE

approfondi de la pièce dédiée avec produit virucide après 4 heures de latence + aération

Après consultation du médecin traitant

Cas NON retenu cliniquement

Retour à l'école selon l'état clinique de l'élève et en lien avec le médecin traitant.

Cas évocateur cliniquement

Test PCR positif

Transmission de l'information à la CPAM par outil spécifique. Gestion par l'ARS

Test PCR négatif : Retour à l'école en fonction de l'état clinique et en lien avec le médecin traitant.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui

1-Information cabinet DASEN, IEN, MCTD, ICTD

2- Evaluation du risque de transmission intra-familiale par Médecin traitant /CPAM

3- Identification des sujets contacts à risque sur les dernières 48H (**listage élèves/adultes**). Médecin et infirmier(e) scolaires /ARS

4- Nettoyage approfondi par un produit virucide des locaux occupés et des objets touchés par l'élève dans les 48h précédentes

5- Communication école pour info familles/adultes et dépistage (établissement scolaire/ARS)

6- Suivi des sujets contact par l'ARS

Pour les modalités d'éviction : autorités sanitaires en lien avec autorités académiques.
Cas particulier du refus de test, décisions éventuelles de quatorzaines, voire de fermeture de classe, de niveau ou d'école.

ANNEXE 7

PROCEDURE INTERNAT

**L'INTERNAT RESTE FERMÉ PAR DÉCISION DU CHEF
D'ÉTABLISSEMENT JUSQU'AU 4/07/2020.**

Les locaux de l'internat ont été banalisés et adaptés à l'accueil des cas suspects (chambre 1 garçon et chambre du maître d'internat)

ANNEXE 8

PROCEDURE RESTAURANT SCOLAIRE

**LE RESTAURANT SCOLAIRE RESTE FERMÉ JUSQU'À NOUVEL
ORDRE**

ANNEXE 9

PROCEDURE CDI

**LE CDI RESTE FERMÉ PAR DÉCISION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
JUSQU'À NOUVEL ORDRE.**

ANNEXE 10

PROCEDURE TRANSPORTS SCOLAIRES

**Les cars du Rhône et les juniors directs ont décidé de ne pas modifier leurs
horaires.**

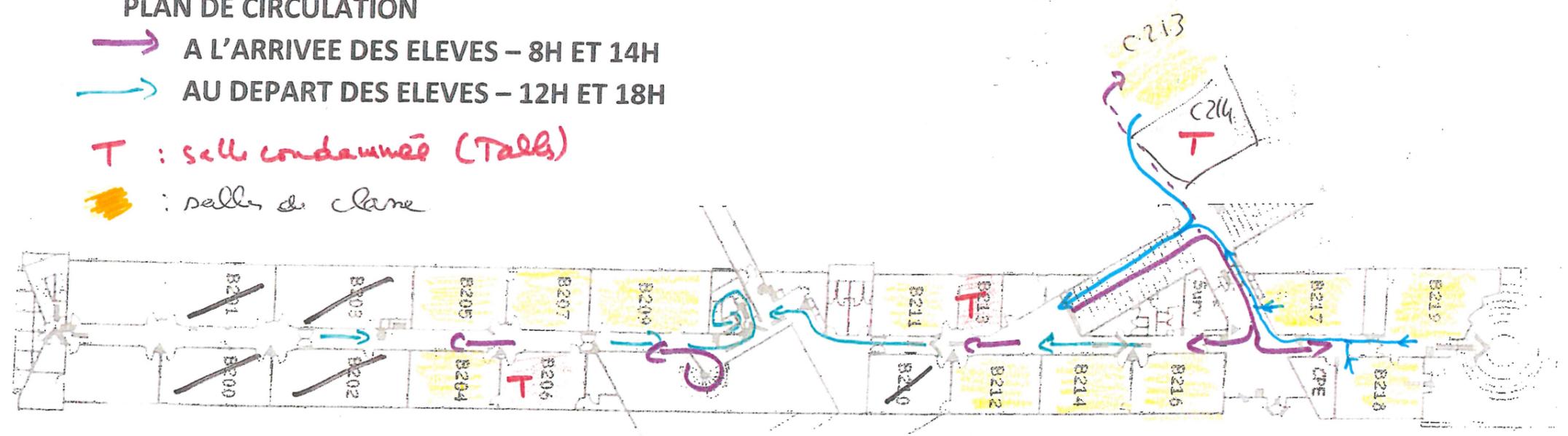
1

PLAN DE CIRCULATION

-  A L'ARRIVEE DES ELEVES - 8H ET 14H
-  AU DEPART DES ELEVES - 12H ET 18H
- T** : salle condamnée (Talle)
-  : salles de classe

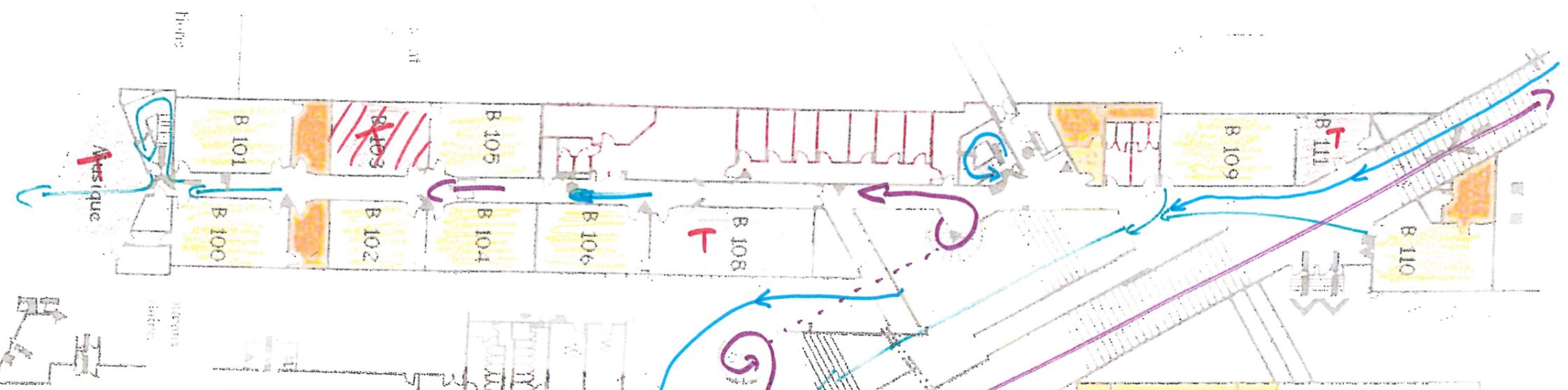
11

Bât B Niveau 2

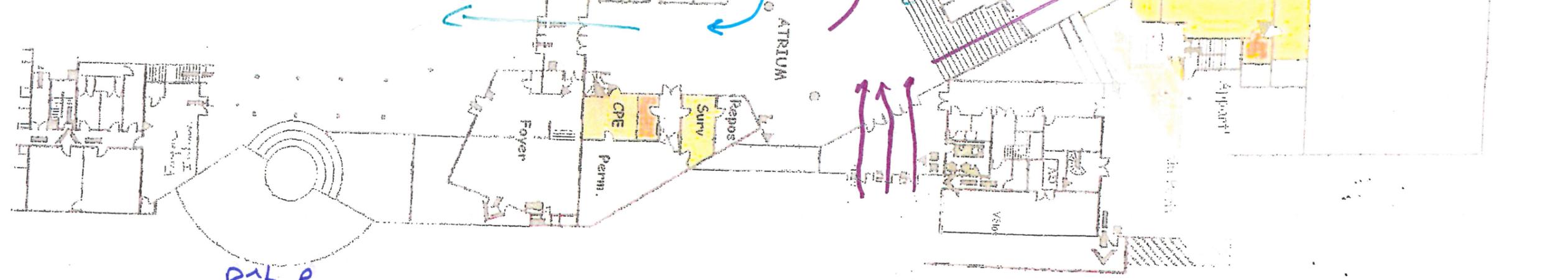


8

Bât B Niveau 1 :



Bât B Niveau 0



chaîne d'Inscription

Niveau 0

